

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES, Paris (1908-1938)

(Archives commerciales de la France, 26 février 1908)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ D'ÉTUDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES, 19, Godot-de-Mauroi. — 50 ans. — 100.000 fr. — 12 fév. 1908 — *Gazette du Palais*.

Société d'études techniques et financières Constitution (Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} avril 1908)

Suivant acte reçu par M^e Moyne, notaire à Paris, le 4 février 1908, M. Maurice Massenet ¹, industriel, demeurant à Paris, avenue de Tourville, 23, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société d'études techniques et financières. Cette société a pour objet principal, l'étude, la création, la direction, la gérance, la réorganisation, le contrôle de toutes affaires françaises ou étrangères. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, rue Godot-de-Mauroi, 19.

Le capital social est de 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. chacune qui ont toutes été souscrites et libérées du quart.

Il a été créé 5.000 parts bénéficiaires sur lesquelles 4.000 ont été attribuées à M. Massenet en rémunération de ses études et travaux préparatoires. Les 1.000 parts de surplus ont été réparties aux actions à raison de 1 part par action.

Le conseil d'administration est, d'après l'article 7 des statuts, autorisé à augmenter le capital social pour le porter à la somme de 1.000.000 de francs et, d'après l'article 23, il est autorisé à contracter tous emprunts, même par voie d'obligations, jusqu'à concurrence de 1.000.000 de francs.

L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre. Le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution de la société et le 31 décembre 1909.

L'assemblée générale annuelle se composant de tous les actionnaires, sera convoquée dans le semestre qui suivra la clôture de l'exercice social, par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du siège social, 16 jours au moins avant la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir aux actions un dividende de 5 %. Sur le surplus, il sera attribué 10 % au conseil d'administration. Le solde après prélèvement de la portion des

¹ Maurice Massenet (1876-1948) : futur président de la Société marocaine d'explosifs et d'accessoires de mines et du Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_mines_Maroc.pdf

bénéfices que l'assemblée générale jugera utile d'affecter à divers fonds de réserve sera reparti : 50 % aux actions et 50 % aux parts bénéficiaires.

Il a été formé une société civile, qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts bénéficiaires sous la dénomination de : Société civile des porteurs de parts bénéficiaires de la Société d'études techniques et financières. Son siège est fixé à Paris, 19, rue Godot-de-Mauroi. M. Frédéric-Alexandre-Paul-Collet de Cantelou, demeurant à Paris, rue Legendre, 59, a été nommé administrateur-gérant de la société civile.

Ont été nommés administrateurs de la société anonyme : MM. Massenet, sus-nommé et Fernand Fontaine ², demeurant à Paris, rue de la Pompe, 35. — *Gazette du Palais*, 22 février 1908.

SOCIÉTÉ EN FORMATION

Société anonyme des
Établissements de sériciculture du commandeur Gerolamo Quirici et fils,
Paris, 27, rue Mogador.
(*Archives commerciales de la France*, 28 novembre 1908)

Durée : cinquante ans. Exploitation de tous établissements de sériciculture et spécialement la reprise des établissements séricicoles du commandeur Gérolamo Quirici et fils, à Pavie, et du chevalier Giovanni Quirici, à Milan. Capital : 1.500.000 francs, divisé en 15.000 actions de 100 francs, dont moitié attribuée pour des apports et moitié souscrite contre numéraire.

Il est fait à la société les apports suivants : 1° M. Quirino Quirici apporte l'établissement séricicole qu'il exploite au Cannet-du-Luc (Var) et à Pavie (Italie), et toutes dépendances ; il reçoit 5.400 actions libérées, 3.250 parts bénéficiaires, et une somme de 174.000 francs en espèce ; 2° Giovanni Quirici apporte l'établissement séricicole qu'il exploite à Grimaud (Var), à Milan et à Rivanazzano (Italie), et toutes dépendances ; il reçoit 2.100 actions libérées, 1.750 parts bénéficiaires et une somme de 43.500 francs en espèces. La Société d'études techniques et financières apporte le bénéfice de ses travaux préparatoires, les moyens d'action et concours qu'elle a réunis ; elle reçoit 5.000 parts bénéficiaires.

1911 (juin) : RECONSTITUTION DU CRÉDIT FONCIER DU MAROC

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Maroc.pdf

1911 (juillet) : CONSTITUTION DU CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE MAROCAIN

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_et_agricole_marocain.pdf

Constitution
Société internationale de Lumière froide (Procédés Dussaud)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 octobre 1911)

² Fernand Fontaine : on le retrouve dans une demi-douzaine de filiales de la SETEF.

Capital de 50.000 fr. divisé en 500 actions de 100 chacune. Il est créé, en outre, 10.000 parts bénéficiaires attribuées à M. Dussaud et à la Société d'Etudes techniques et financières*. — Siège social à Paris, 27, rue de Mogador. — Conseil : MM. C.-F. Bentz-Audéoud ³, E. Cuénod ⁴, F. Fontaine, P. Gounon, G. de Lapeyrouse, A[lexandre] Leresche ⁵ et F. Dussaud. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 5 octobre 1911.

Constitution
Société d'industrie minière Carmencita [à Linarès (Espagne)]
(Cote de la Bourse et de la banque, 17 novembre 1911)

Capital de 200.000 fr. en 2.000 actions de 100 fr. — Il est créé 11.000 parts de fondateur dont 9.000 sont attribuées à la Société d'études techniques et financières et les 2.000 de surplus sont réparties entre toutes les actions à raison d'une part par action. — Siège social, 27, rue Mogador, Paris. — Conseil : MM. le comte G.-A.-M. de Beaumont ⁶, le vicomte X. de Beaumont ⁷, J.-F. Ravat. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 17 novembre 1911.

[Dissolution anticipée : *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 juillet 1914.]

CONSTITUTION
Société d'industrie minière de Galena
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 février 1913)

Au capital de 800.000 fr. divisé en 8.000 actions de 100 fr. Il a été créé, en outre, 14.000 parts de fondateurs, attribuées à la Société d'études techniques et financières, avec une somme de 200.000 francs. Siège social, à Paris, 27, rue de Mogador. Conseil d'administration : MM. G[ustave] de Beaumont, Ch[arles-Frédéric] Bentz-Audéoud, F. Fontaine, M[aurice] Massenet, G. des François de Ponchalon ⁸ et P[aul] Vittini ⁹.

La Société d'études techniques et financières apporte à la société :

Ses accords avec la Silverfields Mining Company Limited, société anglaise, dont le siège est à Londres, Suffolk House, Laurence Pounlney Hill [même adr. que la Golconda opérant aussi dans le Nevada, créée en 1906 par Alfred Massenet], pour l'amodiation

³ Bentz-Audéoud (1861-1937): ancien président de l'Indusmine. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Indusmine.pdf

⁴ Plutôt *Julien* Cuénod, ancien directeur de l'Indusmine.

⁵ Alexandre Leresche : autre ancien de l'Indusmine.

⁶ *Gustave* Antoine Marie de Beaumont (Garchizy, Nièvre, 29 novembre 1867-Martigny-le-Comte, Saône-et-Loire, 13 juin 1932) : fils d'Henri Nicolas de Beaumont (1833-1904) et de Marie-Pauline de Raffin de La Raffinie. Marié, à Nice, le 27 septembre 1892, avec Charlotte de Wykerslooth de Weerdesteyn. Administrateur du Crédit foncier du Maroc (juin 1911), du Crédit foncier et agricole marocain (juillet 1911), de la Société d'industrie minière Carmencita, à Linarès (Espagne)(nov. 1911), de la Société Fixo : machines pour timbres-poste (fév. 1913), de la Société d'industrie minière de Galena (Nevada)(fév. 1913) et de la Nouvelle de Galena (1916).

⁷ Xavier de Beaumont (Martigny-le-Comte, 26 février 1876-Lafarre, 18 janvier 1944) : frère de Gustave. Marié le 22 octobre 1902, avec Marie Pelletier de Chambure.

⁸ Ponchalon : on le retrouve au Crédit foncier du Maroc, au Crédit foncier franco-marocain, à l'Industrie minière Galena (Nevada) et à la Nouvelle de Galena, créations de la SETEF.

⁹ Paul Vittini : administrateur de la Société des plantations de caoutchouc de Santo-Domingo (Équateur) (1907), puis de diverses participations de la SETEF : Lumière froide, Galena, Nouvelle Galena, Fiduciaire de contrôle et de révision, Crédit foncier du Maroc...

des mines formant le groupe de Galena, situé dans l'État de Nevada (États-Unis d'Amérique).

Société d'études techniques et financières
Augmentation du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juillet 1913)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 2 mai 1913, le capital a été porté de 100.000 à 250.000 fr. par la création de 1.500 actions nouvelles de 100 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 19 juillet 1913.

DISSOLUTIONS
Société d'industrie minière de Galena
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1916)

À dater du 22 janv. 1916. — M. J. Buisson. 54, avenue Secrétain, liquidateur. — *Gazette du Palais*, 10 février.

CONSTITUTION
Nouvelle de Galena
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mars 1916)

Capital de 600.000 francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. dont 5.000 d'apport attribuées à la Société d'industrie minière de Galena. — Objet : L'Industrie minière. — Siège à Paris, 27, r. de Mogador. — Conseil d'administration : MM. G. de Beaumont, Ch. Bentz-Audéoud, F. Fontaine. G. de Ponchalon et P. Vittini. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans la *G. du P.* du 1^{er} mars.

(*La Carnet de la Semaine*, 12 octobre 1916)

La Société d'études techniques et financières a décidé de transférer son siège, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. Ancien domicile : 27, rue de Mogador.

Constitution
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DE CONTRÔLE ET DE RÉVISION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 février 1917)

Cap. : 10.000 fr. en 100 act de 100 fr. avec 1.000 parts d'apports à la Sté d'études techniques et financières. Siège, 51, Chaussée d'Antin. Conseil : MM. Bentz-Audéoud,

L[éon] Labat ¹⁰, L. Letrone et P[aul] Vittini. Statuts chez M^e Moyne (Paris), extrait dans *Gazette du Palais*, 9 févr.

CONSTITUTION
Société française et américaine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 janvier 1920)

Capital 450.000 francs divisé en 4.500 actions de 100 fr. Siège social à Paris, 51, rue de la Chaussée-d'Antin. Conseil d'administration : MM. Bréthaut et Chaux et la Société d'études techniques et financières. Statuts déposés chez M^e Delestre, à Paris. — *Journal spécial des soc.*, 20 décembre.

CONSTITUTION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juin 1921)

Société parisienne de bombage de verres et glaces. — Capital 200.000 fr. divisé en 2.000 actions de 100 fr. dont 1.500 d'apport attribuées à M. Petit, et à la Société d'études techniques et financières. Siège social, à Paris, 51, rue de Chaussée-d'Antin. Conseil d'administration : MM. Brethaut, Piot, Moignard et Sté fiduciaire de contrôle et de révision. Statuts déposés chez M^e Moyne à Paris. — *Loi*, 9 juin 1921.

Bulletin des annonces légales obligatoires du 16 janvier 1922.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 janvier 1922)

Sté d'Etudes Techniques et Financières. — Émission de bons. Bilan.

(*Archives commerciales de la France*, 25 avril 1923)

Paris. — Modification. — Soc. D'ETUDES TECHNIQUES et FINANCIÈRES, 51, Chaussée-d'Antin. — Capital porté de 700.000 fr. à 1.000.000 fr. — 16 mars 1923. — *Loi*.

Annuaire industriel, 1925 :

FIDUCIAIRE DE CONTRÔLE ET DE RÉVISION (Société), 51, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e. T. Gut. 12-03, Centr. 90-11. Ad. t. Fiducia-Paris. Codes : A. Z. français. Western Union. Cap. 1 million de fr. Succursales à Lyon, Metz, Lille, Nantes. Conseil d'adm. : MM. le comte François d'Humilly de Chevilly, chev. de la Lég. d'honn., adm. de banques président ; Bentz-Audéoud, chev. de la Lég. d'honn., président du Comité de

¹⁰ Léon Labat (1853-1934) : marié à une Dlle Robert, fille d'un conseiller à la cour d'appel de Paris. Chevalier de la Légion d'honneur en 1912 comme sous-intendant de 3^e classe du cadre auxiliaire. Fondateur des Tréfileries du Nord, société en commandite par actions avec usine à Bouchain (Nord) (1907), fondateur, au nom du Crédit mutuel de France, de la Cie générale des phosphates de la Floride (1907), administrateur de la Société universelle de mines, industrie, commerce et agriculture (SUMICA) (1913) et du Crédit foncier du Maroc, création de la SETEF.

direction, adm. de sociétés ; Georges Lanty, vice-président, conseiller du commerce extérieur. auteur d'études sur les sociétés fiduciaires à l'étranger ; Aspe-Fleurimont, chev. de la Lég. d'honn., conseiller honoraire du commerce extérieur, membre du Conseil supérieur des Colonies ; Louis Fally, industriel ; Galais-Pheasant (A.-G.), ancien banquier ; Léon Labat, chev. de la Lég. d'honn., propriétaire ; Ed. Monod, chev. de la Lég. d'honn., ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique ; A. Schwaad, chef de contrôle de sociétés anonymes ; Paul Vittini, chev. de la Lég. d'honn., adm. de sociétés.

Direction générale : M. Clément Chaussegros, docteur en droit, ancien avoué, diplômé de l'École des Hautes Etudes commerciales.

Organisation, tenue et révision de toutes comptabilités de sociétés ; études et formalités relatives. Déclarations et révisions d'impôts. Consultations fiscales et démarches. (585-1-748).

(Archives commerciales de la France, 8 juin 1928)

PARIS. — Modification. — Société D'ETUDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES, 41, Chaussée-d'Antin. — Transfert du siège, 51, Chaussée-d'Antin. — 18 mai 1928. — *L.*

(Archives commerciales de la France, 16 juillet 1929)

PARIS. — Modification. — Société dite INSTITUT FIDUCIAIRE NATIONAL, 51, Chaussée-d'Antin [= siège SETEF]. — Nomination de MM. Fontaine et Bentz-Audéoud comme administrateurs en remplacement de la Soc. Fiduciaire de Contrôle et de Révision. — 28 juin 1929. — *La Loi*.

UN INSTITUT FIDUCIAIRE NATIONAL *(Le Temps, 18 novembre 1932)*

Nous apprenons que M. Bentz-Audéoud, introducteur en France de l'institution fiduciaire, vient de fonder l'Institut fiduciaire national qui apportera aux affaires le plus large concours en matière juridique, comptable, fiscale, de secrétariat et contentieux de sociétés, d'arrangements amiables, etc. et qui se distingue notamment par un service spécial et nouveau de documentation économique, ainsi que d'organisation industrielle et commerciale.

On trouvera tous ces services réunis dans les bureaux de l'Institut fiduciaire national, 155, boulevard Haussmann, Paris.

(Archives commerciales de la France, 16 mars 1934)

PARIS. — Liquidation. — Soc. Nouvelle de l'ART APPLIQUÉ, 9, rue de la Magellan — Siège transféré 155, bd Haussmann. — Liquid. : M. Fontaine et la Soc d'études techniques et financières. — *L.*

(*Le Gaz et l'électricité*, octobre 1935)

Lezoux (Puy-de-Dôme). — Une société dénommée « Le Gazoil [*sic : Gazvil ou Gazvill ?*] », filiale de la Société d'études techniques et financières, 155, boulevard Haussmann, à Paris, a depuis quelques mois entamé des pourparlers avec la municipalité en vue d'installer à Lezoux une distribution de gaz d'éclairage et de chauffage. Une proposition de contrat ayant été établie par ladite société, nous croyons savoir que le conseil municipal a fait quelques réserves portant notamment sur les points suivants :

L'article 2, lequel mentionne que l'emprunt pour frais d'installation et canalisations sera fait avec garantie inconditionnelle de la commune et les amortissements payés par la société concessionnaire.

L'article 5 fixant le prix de vente du gaz à 1 fr. 40.

L'article 13 qui prévoit la cession du contrat sans le consentement de la ville et sans que le concessionnaire soit tenu, en cas de non-exécution des engagements du contrat, à en assurer la réalisation.

Au cas où des garanties seraient assurées, le conseil municipal donne pouvoir au maire de continuer les pourparlers engagés.

(*Archives commerciales de la France*, 28 octobre 1935)

PARIS. — Modification — Soc. d'ETUDES TECHNIQUES et FINANCIÈRES, 155, boulevard Haussmann. — Capital porté de 1.000 000 de fr. à 1.200.000 fr. — L.

A l'Office national des combustibles liquides
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1937)

.....
Le conseil a décidé ... de décerner une mention [...] à la Société d'études techniques et financières Gazvill pour l'effort accompli par elle en vue du développement de l'utilisation de gaz riche comprimé comme carburant pour l'automobile.

LES FAILLITES
Jugements du 23 février 1937
(*Le Matin*, 25 février 1937)

SOCIÉTÉ D'ETUDES TECHNIQUES ET FINANCIERES (S.E.T.E.F.), société anonyme au capital de 1.200.000 francs, ayant pour objet la création, la direction, la gérance, la réorganisation, le contrôle et la liquidation de toutes affaires françaises ou étrangères toutes participations financières ou autres à tous genres d'affaires, avec siège social à Paris (8^e), 155, boulevard Haussmann, 155 (Juge : M. Douaisse ; syndic M[aurice] Frémont).

(Archives commerciales de la France, 26 janvier 1938)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication sous condition suspensive dressé par M^e MAROTTE, notaire à Paris, le 17 juin 1937, enregistré à Paris (12^e Notaires), le 18 juin 1937, folio 18, case 4, et d'un acte de réalisation de la condition suspensive reçu par ledit M^e MAROTTE le 21 janvier 1938, enregistré à Paris (12^e Notaires), le 24 janvier 1938, folio 93, case 9,

A la requête de M. Maurice FRÉMONT, syndic de faillites près le Tribunal de Commerce de la Seine, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n^o 63,

Ayant agi en qualité de syndic de la faillite de la SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES, dont le siège était à Paris, 155, boulevard Haussmann, déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 23 février 1937.

Il a été adjugé à la société « LES CARBONIQUES LIQUIDES RÉUNIES », dont le siège est à Nancy, faubourg Sainte-Catherine, n^o 47,

divers éléments

ayant fait partie d'un fonds de commerce qui était exploité à Paris, 155, boulevard Haussmann, par la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES TECHNIQUES ET FINANCIERES.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième publication, en la demeure de M. FRÉMONT.

L'insertion au « Bulletin annexe du Journal officiel » paraîtra le 2 février 1938.
